



P L A I S A N C E  
CE PROJET DE CONDITIONS PARTICULIERES  
complétant les  
CONDITIONS GENERALES 150400E

page 1/3

projet, No 5374754304

Ptf 329910087

Ce projet est conclu entre  
AXA FRANCE IARD  
représenté par  
M CONGOS JEAN-PAUL  
25 RUE D AIGUILLON  
BP 71055  
29200 BREST

et Le Souscripteur  
M GERAULT ERIC

09 ROUTE DE KERYAN  
29280 LOCMARIA PLOUZANE

Téléphone : 02.98.80.39.39  
Fax : 02.98.44.09.79

-----  
Il s'agit d'un projet de REMPLACEMENT établi le 13/09/2012  
et valable jusqu'au 13/10/2012  
Paielement ANNUEL

No client 94799787 Dossier No 013429

Ce projet a été réalisé sur la base des déclarations reprises ci-après.  
Toute modification devra nous être précisée avant l'établissement éventuel  
du contrat.

----- VOTRE BATEAU -----

Le présent contrat garantit une Vedette

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| Nom : NJORD  | Constructeur : ZEPPELIN          |
| Modèle : CUP 15 PRO  | Immatriculation : BRB 84069      |
| Dept. d'ancrage : 29                                       | Pavillon : français              |
| Longueur hors tout : 04 m 70                               | Année : 2002                     |
| Nombre maximum de personnes prévu par le constructeur : 06 |                                  |
| MOTEUR(S) :  |                                  |
| Nombre : 1   | Puissance totale : 50 CV         |
| MOTEUR PRINCIPAL :   |                                  |
| Marque : YAMAHA  | Carburant : essence Année : 2003 |

La valeur totale assurée est de 10000 EUR dont 2600 EUR pour les biens et effets personnels.

Vous déclarez que vous assurez sans interruption un bateau depuis 2000 .

----- UTILISATION DU BATEAU -----

Limites géographiques :

|                             |                         |
|-----------------------------|-------------------------|
| NORD : 60° Latitude Nord    | SUD : 25° Latitude Nord |
| OUEST : 30° Longitude Ouest | EST : 38° Longitude Est |

Sans toutefois se substituer à celles qui correspondent à la catégorie du bateau telle que définie par la législation en vigueur.

----- VOS GARANTIES -----

Vous avez souscrit la formule multirisques . Vos garanties sont :



P L A I S A N C E  
CE PROJET DE CONDITIONS PARTICULIERES  
complétant les  
CONDITIONS GENERALES 150400E

page 2/3

projet, No 5374754304

Ptf 329910087

- La responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels ensemble à concurrence de 8.000.000 EUR avec une limitation pour les dommages matériels à 5.000.000 EUR.
- La défense recours à concurrence de 4.600 EUR.
- Les frais de retirement à concurrence de 7.700 EUR.
- L'information juridique par téléphone du lundi au vendredi de 9h30 à 19h30 au 01.30.09.97.77.
- Les dommages (y compris lors du transport terrestre), perte totale, vol total selon la valeur économique du bateau, à concurrence de 10000 EUR, dont 2600 EUR pour les biens et effets personnels
- Le vol partiel à concurrence de :
  - 15 % de la valeur économique du bateau hors biens et effets personnels
  - 2600 EUR pour les biens et effets personnels
- Les frais de renflouement à concurrence de 30 % de la limite de garantie pour le bateau
- Les frais d'aide et de sauvetage à concurrence des frais exposés
- Les frais de recherche à concurrence de 17.000 EUR
- La pratique du ski nautique

Une franchise de 185 EUR sera appliquée sur le règlement des dommages subis par le bateau (y compris en cas de vol partiel).

Lors du premier sinistre, votre franchise avaries partielles et vol partiel indiquée ci-dessus sera réduite de :

- 50 %, si vous n'avez pas déclaré de sinistre depuis un an,
- 100 %, si vous n'avez pas déclaré de sinistre depuis deux ans.

Cette réduction de franchise est acquise à compter de la date d'effet du contrat, et uniquement lorsque le bateau assuré est utilisé à des fins personnelles.

----- DISPOSITIONS SPECIALES -----

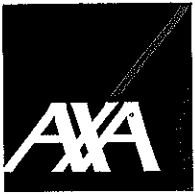
Vous déclarez louer exclusivement ou temporairement à titre onéreux votre bateau à un particulier.

Pendant la durée de la location, le locataire a la qualité d'assuré, en conséquence, la garantie responsabilité civile prévue ci-dessus est étendue au locataire vis à vis des tiers.

Les garanties du présent contrat sont accordées aux mêmes clauses et conditions sous les réserves suivantes :

1) Le locataire devra à l'égard des tiers se prévaloir comme l'assuré lui-même, des limitations en valeur de responsabilité prévues par la réglementation en vigueur.

2) Ne seront en aucun cas considérés comme tiers vis-à-vis du propriétaire ou du locataire du bateau assuré les tiers transportés à titre onéreux qui ne bénéficient en aucun cas des garanties du présent contrat.



P L A I S A N C E  
CE PROJET DE CONDITIONS PARTICULIERES  
complétant les  
CONDITIONS GENERALES 150400E

page 3/3

projet, No 5374754304

Ptf 329910087

3) Lors de la souscription du contrat de location, vous vous engagez, sous peine de déchéance à :

- ne louer le bateau assuré qu'à des personnes ayant une expérience de la navigation de plaisance et titulaire des permis de navigation réglementaires et ne participant pas à des régates, courses croisières ou toutes autres compétitions;
- faire signer au locataire une attestation sur l'honneur faisant état de ses références en matière de navigation de plaisance.

4) En cas de sinistre vous vous engagez, sous peine de déchéance de garanties à nous fournir :

- une déclaration écrite des circonstances du sinistre datée et signée par le locataire;
- l'attestation sur l'honneur en matière de navigation de plaisance (un recours sera exercé contre le locataire pour les dommages occasionnés au bateau assuré et aux tiers si son attestation sur l'honneur est fautive ou non communiquée aux assureurs);
- la copie du contrat de location.

5) En cas de sinistre, par dérogation aux conditions générales et particulières du contrat, le règlement des dommages matériels se fera sous déduction du doublement de la franchise indiquée ci-dessus.

6) La non restitution frauduleuse (détournement) du navire de plaisance ainsi que la sous-location par le locataire sont formellement exclues de nos garanties.

----- T A R I F -----

Prix indicatif TTC pour un paiement ANNUEL : 332,86 EUR (valable un mois).

Ce devis n'est pas un contrat.

Pour souscrire votre contrat, pensez à vous munir de la carte de circulation ou de l'acte de francisation, ainsi que de la facture d'achat.

Merci d'avoir pris contact avec nous.